

taires successifs. Il est en général, et au maximum, d'une année.

Le "bilan" est un tableau résumant l'inventaire.

Les valeurs et les créances constituent l'"actif". Les dettes forment le "passif".

Parmi les dettes de l'entreprise, figurent non seulement les sommes dues à des tiers, mais encore celles qui sont dues au commerçant considéré comme propriétaire-capitaliste de cette entreprise. Cette créance du commerçant sera représentée par deux comptes:

a) Le compte "Capital";

b) Le compte "Pertes et Profits" (résultat de l'exercice), lorsque son solde sera créditeur, c'est-à-dire en cas de "bénéfice".

Si l'on suppose un exercice clôturé avec bénéfice, le bilan se présentera donc sous la forme suivante:

#### Bilan accusant un bénéfice (No 1).

Actif.	Passif.
1° Valeurs possédées par l'entreprise... 45.000	1° Dettes vis-à-vis des tiers ..... 30.000
2° Créances sur les tiers 35.000	2° Capital (dette vis-à-vis du commerçant-capitaliste) ..... 40.000
	3° Bénéfice (dette vis-à-vis du commerçant-capitaliste) ... 10.000
80.000	80.000

Si, au contraire, le compte "Pertes et Profits" est débiteur, c'est-à-dire en cas de perte, son solde figurera à l'actif, où il représentera une dette du commerçant-capitaliste vis-à-vis de l'entreprise, ou plus exactement une réduction de sa créance, c'est-à-dire de son capital.

Dans ce cas, le bilan présentera l'aspect ci-dessous:

#### Bilan accusant un bénéfice (No 2).

Actif.	Passif.
1° Valeurs possédées par l'entreprise... 25.000	1° Dettes vis-à-vis des tiers ..... 40.000
2° Créances sur les tiers 35.000	2° Capital (dette vis-à-vis du commerçant-capitaliste) ..... 40.000
3° Perte (réduction du capital) ..... 10.000	
70.000	70.000

Dans l'un comme dans l'autre cas, le total de l'actif est égal au total du passif. Ce résultat n'a rien qui doive surprendre, si l'on considère: d'une part, que l'actif comprend les comptes débiteurs du Grand Livre, et le passif, les comptes créditeurs; d'autre part, qu'en vertu du principe qui régit la comptabilité à parties doubles, les premiers doivent être équivalents aux seconds.

C'est sous la forme schématique des deux tableaux ci-dessus que sont dressés la plupart des bilans, en particulier ceux des sociétés. Dans cette dernière catégorie d'entreprises, le bénéfice (bilan No 1) est réparti entre les divers ayants droit, et la perte (bilan No 2) est amortie au moyen des bénéfices réalisés au cours des exercices suivants. Le capital reste ainsi immuable.

Dans le cas d'un commerçant opérant pour son propre compte, on procède d'une autre façon: le capital est augmenté (crédité) des bénéfices, ou diminué (débité) des pertes. C'est ce qui explique pourquoi les bilans ci-dessus sont alors présentés sous la forme suivante:

#### Bilan accusant un bénéfice (No 1 bis).

Actif.	Passif.
1° Valeurs possédées par l'entreprise... 45.000	1° Dettes vis-à-vis des tiers ..... 30.000
2° Créances sur les tiers 35.000	2° Capital ..... 40.000
	Bénéfice... 10.000
80.000	80.000

#### Bilan accusant un bénéfice (No 2 bis).

Actif.	Passif.
1° Valeurs possédées par l'entreprise... 25.000	1° Dettes vis-à-vis des tiers ..... 30.000
2° Créances sur les tiers 35.000	2° Capital ..... 40.000
	Perte ..... 10.000
60.000	60.000

Si l'on adopte cette nouvelle disposition, il est indispensable, pour que le bilan réponde au double but que nous lui avons assigné, de mettre en évidence le résultat de l'exercice. Il ne faudrait pas se contenter, par exemple, de porter simplement le capital pour l'importance nouvelle qu'il a acquise, c'est-à-dire 50.000 dollars (bilan No 1 bis), ou 30.000 dollars (bilan No 2 bis).

Enfin une troisième forme peut être donnée au bilan: faisant abstraction du bénéfice ou de la perte, on dispose l'un au-dessous de l'autre l'actif et le passif, et le résultat est obtenu par différence. Exemple:

#### Bilan accusant un bénéfice (No 1 ter).

Actif.	Passif.
1° Valeurs possédées par l'entreprise..... 45.000	
2° Créances..... 35.000	80.000
	1° Dettes..... 30.000
	2° Capital..... 40.000
	70.000
	Bénéfice..... 10.000

#### Bilan accusant un bénéfice (No 2 ter).

Actif.	Passif.
1° Valeurs possédées par l'entreprise..... 25.000	
2° Créances..... 35.000	60.000
	1° Dettes..... 30.000
	2° Capital..... 40.000
	70.000
	Perte..... 10.000

C'est ce qui fait dire:

1° Qu'une entreprise a réalisé un bénéfice lorsque son actif est supérieur à son passif, et qu'elle a subi une perte dans le cas contraire;

2° Que le "bénéfice" est représenté par l'excédent de l'actif sur le passif, et la "perte", par l'excédent du passif sur l'actif.